

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALGORGE**

SEANCE DU 8 AVRIL 2010

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

En exercice: 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation

1^{er} avril 2010

L'an deux mille dix, et le 8 avril à 21H00,

Le Conseil Municipal de VALGORGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BONIN, Maire.

Présents : Mr Bernard BONIN, Mmes Christelle MONTEREMAL, Claudie SEVEYRAC, Mireille DUVERNOIS, Elsa LAMARCHE, Pascale MANFREDI-VIELFAURE, Elisabeth SEVEYRAC ; Mrs André JOUVE, Michel DEGUILHEN, Luc PERRIER ;

Absents excusés : Mme Henrika LEIBBRAND, Elsa LAMARCHE

Secrétaire de séance : Claudie SEVEYRAC

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 13 mars 2010 qui est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR

Claudie SEVEYRAC, adjointe aux finances, présente les comptes de gestion 2009 des comptabilités M14, M49 et CCAS transmis par le comptable du trésor de Joyeuse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité adopte les comptes de gestion présentés.

RENOUVELLEMENT ADHESION CAUE 2010

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE 07 est investie d'une mission de service public, gratuit, en conseil et accompagnement des habitants dans le cadre de projets touchant à l'architecture et à l'aménagement. Il propose de renouveler l'adhésion de la commune auprès de cette association.

La cotisation annuelle s'élève à 110 € pour l'année 2010.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide :

- De renouveler son adhésion au CAUE pour un montant annuel de 110 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, l'exercice de la mission de responsabilité des services techniques de la commune nécessite la création d'un poste d'agent de maîtrise. Il propose de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition eu Maire est mise aux voix.

Le conseil municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Maire,